

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/037/2008 – ÉFAI

11 février 2008

AU 36/08 Arrestation arbitraire / Torture ou mauvais traitements / Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion

IRAN Amin Ghazai (h), 29 ans, écrivain et responsable de premier plan du groupe Daneshjouyan-e Azadi Khah va Beraber Talab (Étudiants pour la liberté et l'égalité)

---

Amin Ghazai a été arrêté à Téhéran le 14 janvier 2008. Il semblerait qu'il soit détenu à l'isolement, sans avoir été jugé ni même inculpé, à la section 209 de la prison d'Evin, et qu'il ait été torturé. Amnesty International est inquiète pour sa santé, car certaines sources indiquent qu'il souffre d'un ulcère à l'estomac, de troubles cardiaques et d'asthme.

L'organisation craint que cet homme ne soit un prisonnier d'opinion, détenu uniquement parce qu'il a exercé, de manière pourtant pacifique, son droit à la liberté d'expression et d'association. Il a été appréhendé en même temps que 14 autres étudiants lors d'une réunion, dans le cadre de ce qui semble être une inquiétante vague d'arrestations relevant d'une pratique bien établie. Pour la seule période de décembre 2007 et janvier 2008, Amnesty International a relevé les noms d'au moins 74 étudiants arrêtés (voir l'AU 331/07, MDE 13/147/2007 du 13 décembre 2007, et ses mises à jour).

Le 15 janvier, le domicile d'Amin Ghazai a été fouillé par la police, qui a saisi son ordinateur et tous ses papiers. Les étudiants arrêtés avec lui ont été autorisés à recevoir la visite de leurs proches. À la connaissance d'Amnesty International, aucun d'entre eux n'a été formellement inculpé d'une infraction. Le 30 janvier, Amin Ghazai s'est vu offrir la possibilité de téléphoner pendant trois minutes à sa famille en présence de gardiens. Au cours de cette conversation, ses proches auraient trouvé qu'il paraissait avoir perdu sa vivacité. Il n'a pas été autorisé à recevoir leur visite, ni celle d'un avocat.

Amin Ghazai est directeur de la publication du journal en ligne *ArtCult* et a diffusé sur Internet de nombreux articles relatifs à l'identité de genre. Il a également écrit plusieurs livres à ce sujet et aurait traduit en persan certains ouvrages interdits.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis quelques années en Iran, les groupes étudiants sont aux avant-postes de la lutte pour un meilleur respect des droits humains. Depuis l'élection du président Ahmadinejad en 2005, le champ d'action de la société civile iranienne est de plus en plus restreint. En avril 2007, le ministre du Renseignement Gholam Hossein Mohseni Ejeie a publiquement accusé le mouvement des femmes et les militants étudiants de participer à une « *conspiration ennemie* », bien que ni lui, ni aucun autre représentant des autorités iraniennes n'ait présenté d'éléments à l'appui de cette accusation, que les personnes mises en cause ont récusée catégoriquement.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en anglais, en français, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à libérer Amin Ghazai immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans les plus brefs délais dans le cadre d'une procédure équitable ;
- exprimez votre inquiétude à la suite d'informations indiquant que cet homme a été victime de torture, et tentez d'obtenir la garantie qu'il ne sera plus soumis à cette pratique ni à aucune autre forme de mauvais traitements ;
- priez les autorités de diligenter sans délai une enquête impartiale sur ces accusations et de veiller à ce que les responsables présumés de telles atteintes soient traduits en justice ;

- engagez-les à prendre les mesures nécessaires pour qu'Amin Ghazai puisse recevoir immédiatement et régulièrement la visite de ses proches, être représenté par un avocat et bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;  
- rappelez aux autorités que l'exercice de la contrainte en vue d'obtenir des aveux est interdit par l'article 38 de la Constitution iranienne, qui dispose : « *Toute forme de torture destinée à extorquer des aveux ou à obtenir des informations est proscrite* » [traduction non officielle], et qu'en tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), l'Iran est tenu de respecter l'article 7 de cet instrument, qui spécifie : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

#### **APPELS À :**

##### Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader, Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street

Téhéran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Excellence,*

##### Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh / Office of the Head of the Judiciary

Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@dadgostary-tehran.ir](mailto:info@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet,

**veuillez écrire :** « *For the attention of Ayatollah Shahroudi* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

##### Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

#### **COPIES À :**

##### Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

**ou via son site Internet :** [www.president.ir/email/](http://www.president.ir/email/)

##### Président du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :

His Excellency Gholamali Haddad Adel

Majles-e Shoura-ye Eslami, Baharestan Square, Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 3355 6408

**Courriers électroniques :** [haddadadel@majlis.ir](mailto:haddadadel@majlis.ir) (Veuillez demander que votre message soit soumis à l'attention de la Komisyon-e Asl-e Navad [Commission de l'article 90])

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 24 MARS 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.